



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 10/2025 du 04 MARS 2025

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC SAUR France POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE – RUE DE TRENEDO – SITE DE LANOUEE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de répondre à une exigence de la Commission de Sécurité chargée des ERP et notamment du complexe sportif pour assurer la sécurité des personnes et des biens,

Vu délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2025 permettant conformément à la législation en vigueur de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025,

Vu la proposition de SAUR France du 21 février 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec SAUR France pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie rue de Trénédo (site de Lanouée) pour répondre à l'exigence de la Commission de sécurité chargée des ERP et notamment le complexe sportif pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Le coût s'élève à 4 549,76 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 04 mars 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

